



PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le - 3 AVR. 2015

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Pierre-henri PEYRET
Tél : 04 70 48 77 54
pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr

Compte-Rendu du
Comité de pilotage du site Natura 2000
« Étangs de Sologne Bourbonnaise »
Le 4 février 2015 à SAINT-GERAND-DE-VAUX

Objet : COPIL Natura 2000 – ZSC Étangs de Sologne Bourbonnaise

Sous la présidence de Monsieur DELAVOËT, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Étangs de Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 4 février 2015, à la mairie de SAINT-GERAND-DE-VAUX, à 14H30.

Participaient à cette réunion : personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

M. DELAVOËT remercie M. le Maire de SAINT-GERAND-DE-VAUX pour son accueil et ouvre la séance.

M. PEYRET (DDT Allier) rappelle les caractéristiques du site Natura 2000 « ZSC Étangs de Sologne Bourbonnaise » et présente l'animateur du site, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier).

M. VERON, chargé de missions au CEN Allier, prend la parole et présente l'ordre du jour.

A) Bilan des actions 2014 :

1) Information, concertation, sensibilisation des acteurs locaux

Les échanges entretenus avec les municipalités des communes du site se sont poursuivis en 2014 avec la transmission d'articles d'information destinés à être diffusés dans les bulletins communaux. Les communes de DOMPIERRE-SUR-BESBRE, THIEL-SUR-ACOLIN et SAINT-GERAND-DE-VAUX ont ainsi réceptionné des articles synthétiques adaptés à leurs territoires (nomination des localités concernées). Le travail sera finalisé auprès des trois autres communes du site en 2015.

Le Conservatoire a également rencontré les représentants du Syndicat des propriétaires exploitants d'étangs du Bourbonnais afin de décrire, d'une part, les outils contractuels proposés aux propriétaires-gestionnaires d'étangs et, d'autre part, les actions engagées ou programmées.

Le Syndicat sollicite une transmission accrue d'informations auprès des propriétaires-gestionnaires d'étangs et se dit tout à fait favorable pour en constituer le relais.

Le Conservatoire a de plus tenu en 2014 des échanges avec trois propriétaires d'étangs. Pour deux d'entre eux, des problématiques liées à la gestion d'étangs ont été abordées. Elles sont présentées dans un second temps aux membres du COPIL (partie "*suivi et déploiement des outils Natura 2000*").

Enfin, l'espace Internet dédié au site Natura 2000 a été régulièrement actualisé durant l'année 2014.

M. VERON précise aux membres du COPIL qu'une page réservée a été créée pour cette instance (démarche d'accès présentée en fin du présent compte-rendu et illustrée dans le diaporama d'animation).

2) Suivi et déploiement des outils contractuels Natura 2000

a) Mise en place des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc)

Ces mesures prennent le relais des *Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)*, au sein de la nouvelle Politique Agricole Commune 2015-2020.

Ces MAEc sont financées en partie par des fonds européens (FEADER), dont l'autorité de gestion est le Conseil Régional.

En Auvergne, la mise en place des MAEc ne peut se faire qu'à travers un document « cadre », le Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEc). Compte-tenu des multiples enjeux présents dans le département de l'Allier, choix a été fait de porter un PAEc unique, à l'échelle du département. Celui-ci est porté par la Chambre d'agriculture de l'Allier, en partenariat avec de nombreux acteurs (Collectivités territoriales, Associations de Protection de la Nature, etc.).

Suite aux dépôts successifs d'un pré-PAEc fin septembre et d'un PAEc affiné mi-décembre 2014, la Commission Régionale Agro-Environnementale et climatique (CRAEc) a porté le 15 janvier 2015 un examen du projet déposé. A ce jour, la Chambre d'agriculture de l'Allier n'a réceptionné aucun retour de cet examen.

Les éléments prévisionnels pour le site Natura 2000 des étangs de Sologne Bourbonnaise (mesures, budget, superficies engageables, nombre d'exploitations concernées) sont issus du bilan de la précédente campagne de contractualisation MAEt (2008-2010).

M. VERON précise que certaines mesures ont malgré tout été complétées ou ajoutées, en cohérence avec les objectifs du Document d'objectifs (préservation des zones de ponte de cistudes, ...). De plus, au regard du délai déterminé pour l'élaboration du PAEc, les exploitants agricoles du site n'ont pu être concertés. En conséquence, le Conservatoire a volontairement élargi les mesures contractualisables pour ce site.

15 MAEc sont actuellement proposées, contre 10 MAEt auparavant.

Les mesures proposées sont les suivantes : absence de fertilisation azotée des prairies, ajustement de la pression de pâturage, retard de fauche, création de surface en herbe avec soit absence de fertilisation, soit ajustement de la pression de pâturage, soit ajustement de la période de fauche, amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel, entretien adapté des haies, des arbres isolés/en alignement, entretien des ripisylves, entretien/restauration des mares et entretien des fossés et rigolets.

La mesure surfacique la plus contractualisée entre 2008 et 2010, « limitation de la fertilisation », a été supprimée du nouveau dispositif.

Au regard des objectifs de contractualisation affichés par le Conservatoire, l'actuel montant cumulé des indemnisations potentiellement allouées est de l'ordre de 180 000 €, contre 142 225 € allouées au total pour les engagements des MAEt.

En ce qui concerne l'entretien adapté des fossés et rigoles, M. DE LA ROCHEFOUCAULT (Syndicat des propriétaires exploitants d'étangs) fait référence au récent travail mené avec les services de l'État de l'Allier et l'ONEMA dans l'objectif de produire un guide sur les travaux en cours d'eau et zones humides (accessible via le site Internet dédié).

M. DE LA ROCHEFOUCAULT s'interroge également sur l'objectif de contractualisation de 1000 m linéaires de fossés, les travaux semblant être réglementairement contraints à un linéaire maximal de 100 m par tranche d'intervention.

M. VERON précise que des diagnostics d'exploitation seront entrepris préalablement au dépôt par des exploitants volontaires des demandes d'engagements. Pour ce cas de figure, les diagnostics pourront nécessiter l'expertise de l'ONEMA (différenciation fossés – cours d'eau). De plus, l'objectif affiché de 1000 mètres souscrits correspond à un cumul pour l'ensemble du site (engagement pressenti de plusieurs exploitants agricoles).

En l'absence de réponse à ce jour quant à l'acceptation du PAEc « département de l'Allier », M. BOYER (Chambre d'Agriculture de l'Allier) exprime son inquiétude pour une possibilité de contractualisation des exploitants volontaires en 2015.

b) Contrats non agricoles non forestiers

Le Conservatoire a débuté l'élaboration d'une fiche de description des contrats Natura 2000 proposés. A destination des propriétaires - gestionnaires, cette fiche décrit les principales modalités techniques des travaux et interventions pouvant être soutenues via la souscription d'un contrat. Au regard du nombre de destinataires, ces fiches seront adaptées par entité du site Natura 2000 (étangs de la Racherie, étangs de Pommay, ...) et diffusées par publipostage.

M. VERON précise qu'il s'agit d'un document complémentaire au projet de Vade-mecum également en cours d'élaboration pour la ZPS Sologne bourbonnaise. Un envoi commun de ces 2 documents sera recherché pour les personnes concernées par les 2 sites Natura 2000.

Comme décrit précédemment, 2 problématiques de gestion d'étangs ont été examinées durant l'année 2014 : la première concernant l'accumulation accentuée de bois morts au niveau du déversoir de l'étang Picuze, corrélée à l'implantation récente du Castor d'Europe (risque d'élévation anormale du niveau d'eau et d'inondation). Sollicitée par son propriétaire, la seconde concerne quant à elle l'étude d'une restauration d'un étang en cours d'atterrissement aux Chevennes, ceci tout en maintenant l'attractivité écologique du site.

Ces deux réflexions seront poursuivies en 2015.

3) Veille à la compatibilité des projets et activités

Sont présentés sous cette catégorie, les travaux de l'animateur du site lors du séminaire 2014 des animateurs des sites Natura 2000 auvergnats, en Sologne Bourbonnaise et val de Loire.

4) Etudes et suivis scientifiques

a) Tableau de bord habitats naturels/espèces

Pour rappel, ce tableau a vocation à présenter, de manière synthétique, les actions réalisées par l'animateur Natura 2000 ainsi que les structures partenaires en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site.

Cette synthèse permet, de plus, de prioriser les actions, au regard des statuts de conservation des espèces et de l'importance du site quant à leur conservation.

Initié en 2013, ce tableau a été actualisé fin 2014.

b) Suivi de la Marsilée à quatre feuilles de l'étang principal de la Racherie

La Marsilée à quatre feuilles est une fougère aquatique rare, protégée en France.

Mlle RAMBOURDIN, chargée d'études au CEN Allier, précise tout d'abord que les résultats présentés lors de la précédente réunion du Comité de pilotage (22 janvier 2014) étaient erronés, la surface cumulée de recouvrement de la Marsilée étant estimée en 2013 à 1465 m² et non 1.43 ha.

Sur la base du même protocole de mesure, cette surface cumulée de recouvrement a été estimée pour l'année 2014 à 1466 m². Malgré une surface identique, il est précisé une évolution de la répartition spatiale des herbiers de Marsilée.

c) Étude de caractérisation de la population de cistudes de l'étang Picuze

M. VERON rappelle tout d'abord qu'il s'agit de produire un état initial de la population du site, permettant :

- à court terme de déterminer son effectif, son sex-ratio, sa pyramide des âges, ...
- à moyen terme de déterminer une tendance démographique, après reconduction de l'analyse.

2 sessions de piégeage ont été réalisées en 2014. 91 des 167 individus capturés sur 2013 et 2014 à l'échelle du chapelet d'étangs, proviennent de l'étang Picuze. L'exploitation des résultats n'est à ce jour pas finalisée.

B) Proposition d'actions 2015 :

M. VERON présente le projet de programme 2015, inscrit dans la continuité des actions menées en 2014. En plus des propriétaires-gestionnaires d'étangs, le Conservatoire souhaite se rapprocher en 2015 des propriétaires-gestionnaires de sites occupés par l'habitat naturel de lande humide.

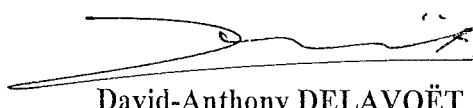
En termes de suivis et études scientifiques, le Conservatoire projette d'étudier la population de cistudes des étangs des Guichardots (St-Gérand-de-Vaux).

M. VERON précise enfin que l'animation de la contractualisation des MAEc ainsi que la réalisation des diagnostics d'exploitation bénéficieront d'un budget spécifique.

Monsieur DELAVOËT interroge les membres du Comité quant à cette proposition de programme d'animation 2015. Les membres approuvent cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général de la Préfecture remercie les participants et clôt la séance.

Le Président,



David-Anthony DELAVOËT

L'ensemble des comptes rendus et diaporamas d'animation des réunions du Comité de pilotage de ce site Natura 2000 sont accessibles sur l'espace Internet dédié :

<http://etangs-sologne-bourbonnaise.n2000.fr>

Rubrique accès réservés

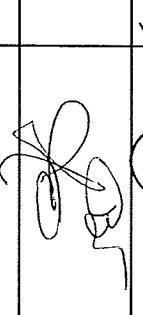
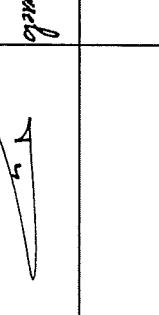
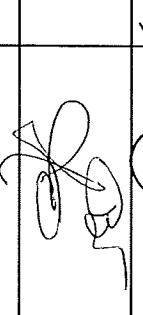
Utilisateur : COPIL_ESB

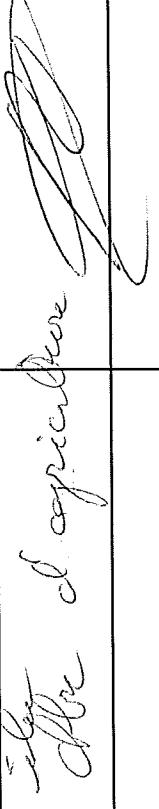
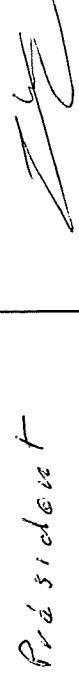
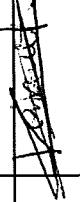
Mot de passe : cistude

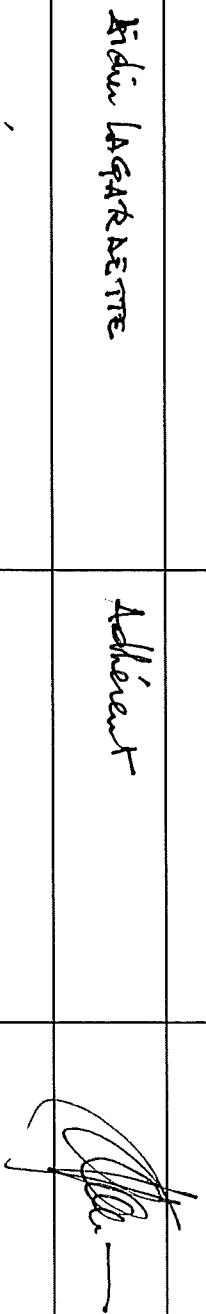
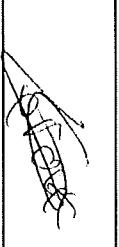
COPIL « ZSC Etangs de Sologne Bourbonnaise »
du 4 février 2015

FEUILLE DE PRÉSENCE

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Conseil Régional d'Auvergne	Éric		
Conseil Général de l'Allier			
Communauté d'Agglomération de Moulin			
Communauté de communes du Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise			
Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise			
Communauté de communes de Varennes-Forterre	Philippe Dupuis	DG	
Mairie de CHAPEAU			
Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE			

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Mairie de LUSIGNY			
Mairie de PARAY LE FRESIL			
Mairie de SAINT GERAND DE VAUX	ROUSSEAU Odilia	Maire	
Mairie de THIEL SUR ACOLIN	BERNARDET Mme MARIEHAN D Dominique	Adjointe Maire	
DREAL Auvergne	EXCUSE		
DDT de l'Allier	PEYRET Pierre-Henri	chef du bureau Espaces Naturels	
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne	EXCUSE		
ONCFS	BLANCHON Juliette MARANDON Françoise	Technicienne Agent technique territorial	
ONEMA			

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Fédération départementale des APPMA de l'Allier	Ex conseillère		
Fédération des Chasseurs de l'Allier	Loïc HANNE Yves	admissionnaire	
Chambre d'Agriculture de l'Allier	Boyleau Paul	Président agricole	
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier			
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais			
Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais	de la Roche Foucauld	Président	
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale			
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Thibault Volfentzien Yann Flénion Régis Vasseur	charge d'études charge de missions diologue	  

Organisme	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Fédération Allier Nature			
Société Scientifique du Bourbonnais	Didier LAGARDE	Adhérent	
Groupe Mammalogique d'Auvergne	Excuse'		
LPO Auvergne	LE ROUX Guillaume	chargé de mission	
FEDERATION AIGRPD 23	Lochman Yves	Président	